



# AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

en application de l'article R 121-19 du Code de l'Environnement

## ELABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DE LA REMARDE, DE LA PREDECELLE ET DE LA CHARMOISE

**DU LUNDI 4 MAI 2026 AU LUNDI 4 JUIN 2026**

La concertation est organisée par la préfecture de l'Essonne, Direction Départementale des Territoires (DDT).

Objet :

La concertation du public a pour objectif d'informer la population de l'état d'avancement du PPRI et de lui permettre d'exprimer son avis.

Durée :

La concertation débute le lundi 4 mai 2026 à 8h30 et s'achève le lundi 4 juin 2026 à 17h00 soit 32 jours consécutifs sur le territoire d'Ollainville.

Modalités :

L'arrêté préfectoral n° 2000/DDE/STEPE/n° 0300/ du 19 décembre 2000 a prescrit l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) de la Vallée de la Rémarde dans le département de l'Essonne. Le projet de PPRI fait l'objet des modalités de concertation suivantes :

- La mise à disposition en Mairie et sur le site internet de la Commune d'une plaquette informative relative à l'élaboration du PPRI
- Une information sur le site internet des services de l'État dans l'Essonne : [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) (dont un lien vers la rubrique dédiée au PPRI : [https://www.essonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels/Risque-inondation/PPRI-de-la-Remarde-et-de-ses-affluents-en-cours-d-elaboration](https://www.essonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels/Risque-inondation/PPRI-de-la-Remarde-et-de-ses-affluents-en-cours-d-elaboration))

technologiques/Risques-naturels/Risque-inondation/PPRI-de-la-Remarde-et-de-ses-affluents-en-cours-d-elaboration

- Une information sur le site internet de la Commune : [www.mairie-ollainville91.fr/](http://www.mairie-ollainville91.fr/) (dont un lien vers la rubrique dédiée au PPRI : [https://www.essonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels/Risque-inondation/PPRI-de-la-Remarde-et-de-ses-affluents-en-cours-d-elaboration](https://www.essonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels/Risque-inondation/PPRI-de-la-Remarde-et-de-ses-affluents-en-cours-d-elaboration))
- Le public peut faire part de ses observations par courrier à : Direction départementale des territoires de l'Essonne - Service environnement / bureau de la prévention des risques naturels et des nuisances - Boulevard de France Georges Pompidou- TSA 71103 - 91010 Evry-Coucouronnes Cedex ou par courriel à l'adresse mail : [ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr)
- Un registre d'observations sous format papier sur lequel le public pourra s'exprimer durant toute la durée de la concertation sera mis à disposition en mairie d'Ollainville - 2 Rue de la Mairie - 91 340 OLLAINVILLE aux jours et heures d'ouverture au public.